

CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE RÉUNION INTER CANTONALE PLEYBEN, 25 FÉVRIER 2010

Les quatre conseillers généraux¹ des cantons finistériens du pays Centre Ouest Bretagne – COB – organisaient le 25 février 2010 à Pleyben, salle Arvest, une réunion inter cantonale à l'intention des maires et présidents de communautés de communes du ressort. Participaient également à la réunion M. François Marc, sénateur du Finistère, Mme Chantal Simon-Guillou, 1^{ère} vice-présidente du Conseil général et certains directeurs de services du Conseil général. La rencontre était présidée par M. Richard Ferrand, vice-président du Conseil général chargé du Pays COB. La délégation de la municipalité de Brennilis était composée du maire, du premier adjoint, Marcel Gérardin et de la deuxième adjointe, Françoise Borgne.



A la tribune de g. à d., M.Riou, M. Marc, Mme Le Boulch, M. Ferrand, Mme Simon-Guillou, M. Créoff

¹ Daniel Créoff, canton d'Huelgoat ; Marie-France Le Boulch, canton de Pleyben, Richard Ferrand, canton de Carhaix-Plouguer ; François Riou, canton de Châteauneuf du Faou

L'objectif de la rencontre était de « compléter l'information » des élus sur les politiques territoriales du Conseil général.

Dans une introduction générale sur les réformes législatives en cours, le sénateur Marc a rappelé le contexte de pénurie et de transfert de responsabilités de l'État vers les collectivités territoriales sans contrepartie financière ou avec des contreparties insuffisantes qui caractérisaient ces dernières années². Il a souligné que l'abolition de la taxe professionnelle se traduirait par une augmentation de la fiscalité pesant sur les ménages, une absence de péréquation de ressources entre communes riches et moins riches, et une réduction drastique de l'autonomie financière des collectivités territoriales, y compris au niveau départemental.

Le sénateur Marc a également évoqué la réforme territoriale, qui se traduira par une forte diminution du nombre des élus dans les instances supra-communales – conseillers généraux et régionaux devant fusionner en un corps des conseillers territoriaux – et par une interdiction faite par les départements d'intervenir dans nombre de domaines où ils sont particulièrement actifs, en raison de l'abolition proposée de la clause de compétence générale et de la focalisation des interventions départementales sur les activités sociales.³

Mme Simon-Guillou a ensuite présenté le budget 2010 adopté par le Conseil général qui montre une faible augmentation des dépenses (passant pour le fonctionnement de 676 à 694 millions d'Euro) avec une très forte proportion allant à l'action sociale et au fonctionnement des services (83% des dépenses de fonctionnement). Certaines recettes connaissant une augmentation inéluctable car correspondant à des droits sociaux, il a fallu procéder à des réductions sur certains postes. Sont particulièrement affectés les secteurs de la voirie, des transports, de la jeunesse et des sports avec des diminutions allant de 3 à 8%.

Les contrats en cours et les projets annoncés ne seront cependant pas affectés. Il a par exemple été confirmé que le contrat conclu avec le Pays COB⁴ serait exécuté, y compris pour ce qui a trait à l'évaluation des besoins locatifs et que les projets ayant trait à l'accès de tous les Finistériens à Internet haut débit d'ici fin 2011⁵ seraient menés à bien..

Jean-Victor Gruat,
25 février 2009.

² Il a été avancé que, depuis 2002, le transfert de charges de l'État vers les collectivités territoriales s'était accompagné de transferts de ressources inférieures de 165 millions d'Euro au montant des nouvelles charges.

³ Les interventions du Conseil général en matière d'entretien des routes ou d'informatisation, par exemple, seraient ainsi remises en cause.

⁴ Ce contrat datant de juillet 2009 comporte trois orientations prioritaires, accessibilité à tous, activité économique et touristique, attractivité pour toutes les générations.

⁵ Un partenariat public privé pour mener à bien ce projet a été signé avec la société AXIONE-ETDE pour couvrir les 84 zones blanches identifiées. Divers moyens techniques seront mis en œuvre à cette fin. Voir <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Economie-et-insertion/Le-Haut-debit-pour-tous-!>